



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-INT.218

Déposé le : 28.08.18

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Pour que la collection Baud ne suive pas le triste chemin de celle de Reuge. L'État peut-il soutenir Sainte-Croix ?

Texte déposé

Sainte-Croix, le balcon du Jura, est une Cité importante pour l'industrie de notre Canton. Vers la fin du XIXème siècle, elle était même plus célèbre à l'étranger que ne l'était Lausanne. La raison en était simple : les véritables bijoux de mécanique qui sortaient de l'une des 29 fabriques de boîtes à musique et de mécanique de précision de la Ville, employant plus de 600 personnes. Au fil du temps, la passion mondiale pour ces objets s'est peu à peu estompée, les industriels ont dû se renouveler dans leur production, la plupart des usines – dont l'emblématique Paillard (usine qui produisait les caméras Bolex, les platines Thorens et les machines à écrire Hermès) – ont fermé. Mais les automates, les boîtes à musique, les oiseaux chanteurs eux, sont restés. Leur valeur financière évidemment mais surtout patrimoniale est aujourd'hui inestimable dans l'Histoire de notre Canton.

Aujourd'hui la collection Baud, qui comprend des pièces très rares voir uniques, est en danger d'être éparpillée aux quatre vents. Pire encore, l'entier de cette collection pourrait quitter le sol vaudois comme l'ont été les pièces fabuleuses de la collection Reuge lors de l'année sombre de 1996. Estimée à 2.4 millions de francs, la collection est aujourd'hui en mains de la famille Baud qui souhaite s'en séparer. Une convention d'achat – à hauteur de 2 millions de francs – entre la famille propriétaire et la Commune de Sainte-Croix permettrait de conserver la collection sur sol Vaudois

dans un musée moderne, regroupant le Centre International de la Mécanique d'Art et le Musée des Arts et Sciences sur un site unique. Selon un article du Temps¹, la Commune de Sainte-Croix, malgré de nombreuses démarches auprès de capitaines d'entreprises, de riches contribuables ou mêmes via une opération de crowdfunding, peinerait à réunir les 2 millions de francs en question.

L'interpellateur a l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

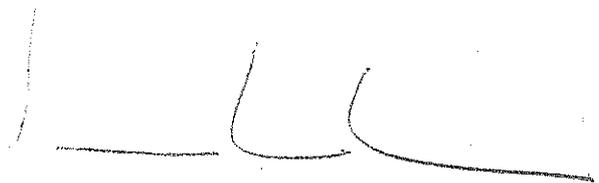
- Le Conseil d'Etat est-il conscient de la valeur patrimoniale de la collection Baud et le danger de voir quitter le sol vaudois un pan historique important pour la compréhension de l'histoire contemporaine de notre Canton ?
- Le Conseil d'Etat peut-il préciser la phrase – pour le point cantonal – reportée dans l'article du Temps : « Nous recevons beaucoup d'encouragements, mais guère plus, c'est frustrant, poursuit Séverine Gueissaz. Les collectivités publiques, canton et Confédération, n'entrent pas en matière. »
- Quel appui le Canton a-t-il donné à la Commune de Sainte-Croix pour trouver un repreneur ou mener des négociations ?
- Le Conseil d'Etat peut-il lister les possibilité d'aides financières cantonales dont pourrait bénéficier la Commune de Sainte-Croix, ponctuelles, partielles ou totales, pour le rachat de la collection Baud ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

VINCENT KELLEN



¹ Yan Pauchard, *Pour que la mélodie des automates ne s'arrête pas*, Le Temps, vendredi 24 août 2018